

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2019**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maïlys DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Conseillers  
Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.  
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

**Absent – non représenté :**

M. Jacques NAYA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Monsieur Didier CASTERES a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**32 - ETUDE D'IMPACT SANITAIRE**

Madame Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES expose que la Commune d'Oloron Sainte-Marie a été sollicitée par les services de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'implantation de l'EHPAD l'Age d'Or à proximité du Centre Hospitalier.

Celle-ci envisage de mener une réflexion autour du cadre de vie de l'ensemble du quartier afin de prendre en compte les enjeux sanitaires dans les politiques publiques relatives à l'aménagement et à l'urbanisme pour développer un environnement favorable à la santé.

Cette demande a pour but de réaliser une étude d'impact sanitaire (EIS) à l'échelle du quartier en collaboration avec l'hôpital, mais aussi les différents acteurs concernés dans le périmètre envisagé.

Après une réunion de présentation, les services de l'ARS ont proposé, dans un premier temps, de faire réaliser une étude d'opportunité afin de procéder à une phase de sélection du périmètre et des partenaires à associer à une future EIS.

Il est indiqué que l'ARS a proposé de prendre totalement à sa charge le coût de l'étude d'opportunité évalué à 5 000.00 € TTC.

Un dossier de demande de prise en charge financière doit donc être envoyé à l'ARS afin de pouvoir par la suite établir une convention.

La Commune sera chargée de son côté de procéder au lancement d'une consultation afin de retenir un cabinet chargé de cette étude.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la prise en charge financière de l'étude d'opportunité par l'ARS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'ARS la convention qui permettra de procéder à l'exécution de cette étude d'opportunité.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 avril 2019.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 16/04/2019



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019